

Émile DURKHEIM (1895)

“ Crime et santé sociale ”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Émile Durkheim (1895)

“**Crime et santé sociale**”

Une édition électronique réalisée à partir d'un texte d'Émile Durkheim (1895), « *Crime et santé sociale*. » Extrait de la **Revue philosophique**, 1895, 39, pp. 518 à 523. Reproduit in Émile Durkheim, Textes. 2. Religion, morale, anomie, pp. 173 à 180. Paris: Éditions de Minuit, 1975, 508 pp. Collection: Le sens commun.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 8 octobre 2002 à Chicoutimi, Québec.



« crime et santé sociale »

Émile Durkheim (1895)

Extrait de la *Revue philosophique*, 1895, 39. Texte reproduit in *Émile Durkheim. Textes. 2. Religion, morale, anomie* (pp. 173 à 180). Paris: Les Éditions de Minuit, 1975, 508 pages. Collection: Le sens commun.

Je demande la permission de répondre brièvement au récent article de M. Tarde intitulé *Crime et santé sociale* ; car la plupart des propositions que me prête mon éminent critique ne sont pas miennes. je les juge fausses tout comme lui ¹.

1° Je n'ai pas dit que la progression de la criminalité, constatée par notre statistique, fût normale. On ne trouvera pas une phrase de mon livre où cette idée soit exprimée. J'accepte si peu la théorie de M. Poletti que je l'ai publiquement réfutée dans une leçon du Cours de sociologie criminelle que j'ai récemment professé à Bordeaux. Dans un livre que je prépare sur *Le suicide*,

¹ Voir le numéro de février de *la Revue*.

on trouvera une réfutation de la même thèse, en tant qu'elle est applicable aux morts volontaires. Voilà donc un premier point établi. Après cette déclaration, M. Tarde ne peut mettre en doute qu'il m'a attribué sur cette question un sentiment qui n'est pas le mien.

Aussi bien, M. Tarde semble-t-il lui-même avoir eu quelque scrupule ; car il a senti le besoin d'ajouter à son texte une note pour démontrer que cette proposition est « *conforme à mes principes* ». Cette méthode de discussion, qui consiste à faire dire à un auteur ce qu'il n'a pas dit, était fort en honneur autrefois ; depuis on y a renoncé. On s'est aperçu qu'il était trop facile de tirer d'un système toutes les conséquences qu'on voulait. Je crois qu'il y aurait avantage à n'y pas revenir. Mais du moins, est-il vrai que, au nom de la logique, il me faille accepter cette erreur ? Qu'on en juge. Après avoir constaté que l'existence d'une criminalité était un fait universel, et, par conséquent, présentait le critère de la normalité, j'ai cru devoir me faire une objection. Si, ai-je dit, les faits nous permettaient du moins de croire que, plus on avance dans l'histoire, plus la criminalité, sans disparaître, se rapproche de zéro, on pourrait supposer que cette universalité et, partant, cette normalité sont temporaires. Mais justement il se trouve que les seuls renseignements dont nous disposons nous montrent une progression au lieu d'une décroissance. Il faut donc écarter l'hypothèse, puisqu'elle est sans fondement dans les faits. Mais de ce que cette marche ascendante des crimes ne nous permet pas d'admettre qu'ils diminuent, il ne suit pas qu'elle soit normale. La question reste entière et elle comporte bien des solutions. Car on n'est même pas enfermé dans le dilemme qu'imagine M. Tarde. Il peut se faire que, en fait, il soit normal que certains délits progressent avec la civilisation, mais que l'accroissement énorme qui s'est produit de notre temps soit morbide. Enfin, je suis si loin d'absoudre ce qui se passe que, pensant au triste spectacle que nous donne actuellement notre statistique, j'ai écrit dans la page même où se trouve le passage incriminé : « Il peut se faire que le crime lui-même ait des formes anormales ; c'est ce qui arrive quand, par exemple, il *atteint un taux exagéré*. *Il n'est pas douteux, en effet, que cet excès ne soit de nature morbide*.

2° je n'ai pas dit que l'utilité du crime consistât à empêcher la conscience morale d'incriminer trop sévèrement des actes de légère indécatesse, comme si c'était là un mal déplorable et qu'il fallait empêcher à tout prix (p. 152). Je ne vois pas un seul mot de mon livre qui puisse justifier pareille interprétation. J'ai dit simplement que, *en fait*, si la conscience morale devenait assez forte pour que tous les crimes, jusque-là réprimés, disparussent complètement, on la verrait taxer plus sévèrement des actes qu'elle jugeait antérieurement avec plus d'indulgence ; que, par conséquent, la criminalité, disparue sous une forme, réapparaîtrait sous une autre. D'où il suit qu'il y a contradiction à concevoir une société sans crimes. Mais je n'ai pas dit que cette plus grande sévérité dans la manière d'apprécier les actes moraux serait un mal, pas plus

que je n'ai dit qu'elle serait un bien. Et si je ne me suis pas posé la question, c'est qu'elle ne peut se poser ainsi dans l'abstrait. Encore faudrait-il savoir par rapport à quel type social il s'agit de décider si cette recrudescence de rigueur est désirable ou non. Dans la cité romaine primitive, comme la vie sociale n'était possible que si la personnalité individuelle était, dans une large mesure, absorbée dans la personnalité collective, il eût été mauvais que la conscience morale devînt trop sensible aux offenses dirigées contre les individus. Mais aujourd'hui, si le sentiment de déférence et de respect que nous éprouvons pour les grandes religions contemporaines et qui a encore des sanctions juridiques dans la plupart des codes européens, dépassait un certain taux d'intensité, on verrait ce que deviendrait notre libre pensée. Je ne donne ces exemples que pour montrer que la question n'est pas si simple.

3° Je n'ai pas dit que, si certains crimes devenaient plus rares, les peines qui les frappent s'élèveraient nécessairement (p. 152). De ce qu'ils seraient incriminés plus sévèrement, il ne suit pas qu'ils seraient punis plus sévèrement. J'ai parlé de l'incrimination, non de la répression. Ce sont deux problèmes différents que M. Tarde paraît confondre. Ce qui fait que ces deux ordres de faits ne varient pas l'un comme l'autre, c'est que, très souvent, le sentiment collectif que le crime froisse est également froissé par la peine. Il s'établit ainsi une sorte de compensation qui empêche le châtement de croître comme l'intensité du blâme. C'est ce qui se produit pour tous les crimes qui blessent les sentiments de sympathie que nous éprouvons pour l'homme en général. Comme cette sympathie devient plus vive avec la civilisation, nous devenons plus sensibles aux moindres attentats dont peut souffrir la personne humaine. Par suite, de légères offenses, qui, naguère, étaient traitées avec indulgence, nous paraissent aujourd'hui scandaleuses et sont punies. Mais, d'un autre côté, toute répression fait également violence à cette même tendance, qui, par conséquent, s'oppose à ce que la punition devienne plus rigoureuse. Nous avons plus pitié de la victime, mais nous avons aussi plus pitié du coupable. Même, pendant un temps, il se trouve, pour des raisons que nous ne pouvons exposer ici, que le coupable bénéficie de cette transformation plus que la victime. Voilà comment, *pour ce qui concerne cette criminalité spéciale*, la pénalité s'abaisse à mesure que la conscience morale devient, sur ce même point, plus exigeante.

4° Je n'ai dit nulle part que le crime et le génie n'étaient que deux aspects différents d'un même état mental. Toute cette partie de la discussion de M. Tarde me passe pardessus la tête. J'ai dit qu'il était utile et même nécessaire que, dans toute société, le type collectif ne se répât pas identiquement dans toutes les consciences individuelles ; parmi les divergences qui se produisent ainsi, il en est qui font le criminel, d'autres, l'homme de génie, mais je n'ai jamais identifié les secondes aux premières. Il peut se faire que le criminel ait

du génie, comme il peut être au-dessous de la moyenne. En tout cas, les raisons pour lesquels j'ai dit que le crime est normal, à un certain taux, sont indépendantes des aptitudes intellectuelles que l'on prête au délinquant.

5° Il est particulièrement inexact de dire que « le crime bas et rampant, haï et méprisé, soit le seul dont M. Durkheim s'occupe » (p. 151). Quand j'ai essayé de montrer comment le crime pouvait avoir une utilité même directe, les seuls exemples que j'aie cités sont ceux de Socrate et des philosophes hérétiques de tous les temps, précurseurs de la libre pensée (*Règles de la méthode sociologique*, p. 88 et 89) ; et on sait s'ils sont nombreux. C'est sur ces faits et leurs analogues - et ceux-ci sont eux-mêmes légion - qu'il eût fallu faire porter la discussion pour qu'elle pût atteindre mon argumentation.

En regard des propositions qui me sont inexactly attribuées, je demande à rappeler brièvement celles que j'ai réellement voulu établir ; le lecteur appréciera s'il y a été répondu.

1° J'ai dit d'abord que, *utile ou non*, le crime, en tout cas, est normal parce qu'il est lié aux conditions fondamentales de toute vie sociale ; il en est ainsi parce qu'il ne peut y avoir de société où les individus ne divergent plus ou moins du type collectif et que, parmi ces divergences, il y en a non moins nécessairement qui présentent un caractère criminel. Un nivellement matériel complet est matériellement impossible. Je ne vois rien dans l'article de M. Tarde qui réponde à cet argument, sauf la phrase suivante : « Qu'on ne dise pas que c'est impossible (il s'agit de la disparition de toute criminalité), car on aurait pu dire la même chose de l'esclavage dans l'antiquité, et maintenant encore du paupérisme, de la mendicité dans les rues. » Il m'est impossible d'apercevoir le rapport entre la disparition du crime et celle de l'esclavage, l'esclavage n'étant pas un crime. Quant au paupérisme, nous ne sommes guère en état de savoir s'il est destiné à disparaître. Une espérance n'est pas un fait. Et d'ailleurs, sur ce point encore, quelle relation avec la criminalité ?

2° J'ai dit ensuite que l'existence d'une criminalité avait une utilité *généralement indirecte* et *quelquefois directe* ; indirecte, parce que le crime ne pourrait cesser d'être que si la conscience collective s'imposait aux consciences individuelles avec une autorité tellement inéluctable que toute transformation morale serait rendue impossible ; directe, en ce que parfois, *mais parfois seulement*, le criminel a été un précurseur de la morale à venir.

Pour ruiner la première partie de cette proposition il eût fallu ou bien prouver qu'un arrangement fixe ne rend pas impossibles, ou tout au moins, très difficiles, les réarrangements ultérieurs et que, par conséquent, une morale si fortement organisée et enracinée pourrait encore évoluer, ou bien nier qu'il y ait et qu'il doive toujours y avoir une évolution morale. Au lieu de cela, M. Tarde se contente d'énumérer les conséquences fâcheuses du vol, du viol, de l'assassinat, du chantage. Est-il nécessaire de dire que je les connaissais et que je ne songe pas à les contester ? le n'ai pas dit que le crime ne faisait pas de mal ; j'ai dit qu'il avait l'effet utile que je viens de rappeler. Les résultats nuisibles qu'il peut avoir ne démontrent pas qu'il n'ait pas cette utilité. On demandera comment il peut être normal, s'il nuit par quelque côté ? Mais je me suis justement attaché à établir que c'était une erreur de croire qu'un fait normal est tout utilité ; il n'est rien qui ne soit mauvais par quelque endroit. De plus, il faut se rappeler que le mal social causé par le crime est compensé par la peine et que, suivant l'heureuse expression de M. Tarde que je demande à m'approprier parce qu'elle rend très bien ma pensée, ce qui est normal, c'est le couple inséparable du crime et de la peine.

Pour ruiner la seconde partie de ma proposition, il eût fallu prouver qu'on peut innover en morale sans être, presque inévitablement, un criminel. Comment donc changer la morale si l'on ne s'en écarte ? Dira-t-on qu'on peut y ajouter des maximes nouvelles sans rien retrancher des anciennes ? La solution serait purement verbale. Les règles qu'on ajoute en refoulent nécessairement d'autres. Une morale n'est pas une grandeur mathématique qui peut croître ou décroître sans changer de nature ; c'est un système organique dont les parties sont solidaires et le moindre changement qu'on y introduit en trouble toute l'économie. De tout temps, les grands réformateurs de la morale ont condamné la morale régnante et ont été condamnés par elle.

Enfin, dans cette discussion, il eût fallu ne pas tenir les yeux exclusivement fixés sur les formes présentes de la criminalité, car les sentiments qu'elles nous inspirent à tous ne nous permettent guère d'en parler objectivement. De plus, ce n'est pas sur des espèces aussi particulières que l'on peut juger du rôle et de la nature du crime en général. Regardons le passé, et la normalité du crime n'a plus rien de paradoxal ; car, pour ce qui regarde la morale antérieure de l'humanité, nous sentons mieux combien il importait qu'elle ne se fixât pas trop fortement afin de pouvoir évoluer. Cela posé, pour nier que cette nécessité s'impose également à notre morale actuelle, il faudrait admettre que l'ère des transformations morales est close. Qui donc oserait dire à l'une quelconque des formes du devenir qu'elle ne doit pas aller plus loin ?

3° En troisième lieu la morale est une fonction sociale elle doit donc, comme toute fonction, n'avoir qu'un degré de vitalité limitée. L'équilibre organique est à ce prix. Si la morale tire à elle une fraction de l'énergie vitale qui

excède sa juste part, d'autres formes de l'activité collective en souffriront. Si notre respect de la vie humaine dépassait une certaine intensité, nous ne tolérerions même pas l'idée de la guerre ; et pourtant, dans les conditions actuelles des rapports internationaux, il faut que nous puissions la faire. Rien de plus moral que le sentiment de la dignité individuelle, cependant, passé un certain point, il rend impossible la discipline militaire, qui est indispensable, et même toute discipline. Trop de pitié pour les douleurs des animaux, en s'opposant aux pratiques du vivisectionisme, devient un obstacle aux progrès de la science, etc., etc. La maxime *ne quid nimis* est vraie de la conscience morale et de son autorité. Mais si cette autorité a des limites, il est inévitable que, dans certains cas, elle soit dominée par des forces contraires et méconnues, et, inversement, il faut qu'elle soit méconnue parfois pour n'être pas entraînée hors de ses limites naturelles.

Enfin, si j'ai dit du crime qu'il était normal, c'était par application d'une règle générale que j'ai essayé d'établir pour distinguer le normal de l'anormal. La discussion de cette règle eût peut-être dû faire le fond du débat, car, elle posée, le reste suit. M. Tarde ne touche à la question que très brièvement. Il me fait deux objections. 1° Le type normal, dit-il, ne peut se confondre avec le type moyen ; car, comme tout le monde est plus ou moins malade, la maladie serait normale. je réponds : si tout le monde est malade, chacun a sa maladie différente ; ces caractères individuels s'effacent donc mutuellement au sein du type générique qui n'en porte pas trace. On dira qu'on doit y retrouver, sinon telle maladie, du moins l'aptitude à la maladie en général ? je le veux ; mais ne nous payons pas de mots. En quoi consiste cette aptitude ? Tout simplement dans ce fait que l'être moyen, comme tout être, n'a qu'une force de résistance limitée qui, par conséquent, est sans cesse exposée à être vaincue par des forces antagonistes, mais plus grandes. Qu'y a-t-il de contradictoire à ce que l'état de santé n'implique qu'une énergie vitale limitée ? je n'y vois qu'un truisme. 2° En second lieu, objecte M. Tarde, un peuple, où il n'y aurait que des hommes moyens au point de vue physique, intellectuel, moral, serait à un niveau tellement inférieur qu'il ne pourrait se maintenir ; comment admettre qu'il serait sain ? - Quelle étrange confusion a commise là mon ingénieux contradicteur ! Dans la théorie que j'ai formulée, un peuple qui ne comprendrait que des individus moyens serait essentiellement anormal. Car il n'y a pas de société qui ne comprenne des multitudes d'anomalies individuelles et un fait aussi universel n'est pas sans raison d'être. Il *est donc socialement normal qu'il y ait dans toute société des individus psychologiquement anormaux* ; et la normalité du crime n'est qu'un cas particulier de cette proposition générale. C'est qu'en effet, comme je l'ai expressément fait remarquer dans mon livre (p. 83), les conditions de la santé individuelle et celles de la santé sociale peuvent être très différentes et même contraires les unes aux autres. C'est ce qu'on admettra sans peine, si l'on reconnaît avec moi qu'il y a une ligne de démarcation profonde entre le social et le psychique. Mais de plus, en dehors de tout système, les faits prouvent directement cette opposition. Une

société ne peut vivre que si elle se renouvelle périodiquement, c'est-à-dire si les générations anciennes font place à d'autres ; il faut donc que les premières meurent. Ainsi l'état normal des sociétés implique la maladie des individus ; un certain taux de mortalité, comme un certain taux de criminalité, est indispensable à la santé collective.

Au surplus, comme M. Tarde le dit en terminant, l'origine de notre différend est ailleurs. Il vient avant tout de ce que je crois à la science et de ce que M. Tarde n'y croit pas. Car c'est ne pas y croire que de la réduire à n'être qu'un amusement intellectuel, bon tout au plus à nous renseigner sur ce qui est possible et impossible, mais incapable de servir à la réglementation positive de la conduite. Si elle n'a pas d'autre utilité pratique, elle ne vaut pas la peine qu'elle coûte. Si donc on croit désarmer ainsi ses récents adversaires, on se trompe étrangement ; en réalité on leur rend les armes. Sans doute, la science ainsi entendue ne pourra plus tromper l'attente des hommes ; mais c'est que les hommes n'en attendront plus grand-chose. Elle ne sera plus exposée à être accusée de banqueroute ; mais c'est qu'on l'aura déclarée mineure et incapable à perpétuité. Je ne vois pas ce qu'elle y gagne et ce qu'on y gagne. Car ce qu'on met ainsi au-dessus de la raison, c'est la sensation, l'instinct, la passion, toutes les parties basses et obscures de nous-mêmes. Que nous nous en servions quand nous ne pouvons faire autrement, rien de mieux. Mais quand on y voit autre chose qu'un pis-aller qui doit peu à peu céder la place à la science, quand on leur accorde une prééminence quelconque, alors même qu'on ne se réfère pas franchement à une foi révélée, on est théoriquement un mystique plus ou moins conséquent. Or, le mysticisme est le règne de l'anarchie dans l'ordre pratique, parce que c'est le règne de la fantaisie dans l'ordre intellectuel.

Fin de l'article